

Commune de Saint-Sorlin de Morestel



Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal

09 mars 2020

Le 09 mars 2020 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune de St Sorlin de Morestel, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe ALLAGNAT Maire.

Nombre de conseillers	NOM	POUVOIR	
	ALLAGNAT Philippe		
	GONNELLAZ Odette		
En exercice : 14			
	MASSOT-PELLET M-A		
Présents : 11	COTTAZ Maurice		
	PATRICOT Jonathan		
Votants : 12	CUISNIER Jacques		
	DESSARTINE Cindy	Pouvoir à Odette Gonnellaz	
	BONNAZ Patrice		
	CATTEZ Benoît	absent	
	FAES Françoise	Pouvoir à Philippe Allagnat	
	WOLFF Maud		
	MARTIN Nicole		
	PHILIP Jocelyne		
	LANGLOIS Françoise		

Secrétaire de séance : Marie-Ange Massot-Pellet
Date de convocation du Conseil Municipal 03/03/2020

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la fourniture d'électricité. Avis favorable de l'ensemble des membres.

1 - Groupement pour la fourniture d'électricité des sites de – 36 kva

Compte tenu de ses caractéristiques (moins de 1000 habitants, moins de 10 salariés, moins de 2 millions d'euros de recettes totales), notre commune peut continuer à bénéficier du tarif réglementé de fourniture d'électricité pour ses sites de moins de 36 Kva.

Par conséquent, le conseil municipal ne souhaite pas rajouter d'abonnements (ancienne école, éclairage public et sonnerie des cloches) au groupement de commande du TE38.

2 - Approbation du compte-rendu du 10 février 2020

Adopté à l'unanimité

3 Vote du Compte de Gestion 2019 du Trésorier

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,

Après délibération, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4 – Vote du Compte Administratif 2019

Sous la présidence de Mme Odette Gonnellaz, adjointe, membre de la commission finances, le Conseil Municipal prend connaissance des opérations comptables et budgétaires 2019 du budget principal, ainsi que des restes à réaliser. Hors de la présence de M. Philippe Allagnat, Maire, le Conseil Municipal approuve les résultats du Compte Administratif 2019 présentés.

5 – Affectation des résultats du Compte Administratif 2019

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SI En 2019 -1068	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	433033,57		-437680,15	206 322,24 € 179 891,50 €	26 430,74 €	31 077,32 €
FONCT	129272,09	0	67771,54			197 043,63 €
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,						
Décide d'affecter le résultat comme suit :						
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019						197 043,63 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					REC SI	31 077,32 €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)					REC SF	165 966,31 €
Ligne 001= 4 646,58 €		DEP SI si chiffre négatif				
Ligne 001=		REC SI si chiffre positif				
Total affecté au c/ 1068 :						31 077,32 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

6- Vote des taux d'imposition 2020

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 185 000 €,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Nature de la taxe	Taux votés pour 2020
Taxe d'habitation	12.96%
Taxe foncière (bâti)	19.47%
Taxe foncière (non bâti)	73.60%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

7- ENS 2020 - 2029

Après présentation du projet, le conseil municipal approuve la notice de gestion pour la période 2020 à 2029 pour un montant total de 72 750.00 €, subventionnable à 94 % par le Département de l'Isère.

Les opérations d'entretien et d'aménagement de cette notice de gestion pour 2020 s'élèvent à 4 850 €, soit 291 € de coût réel pour la commune.

L'arrivée à 22h15 de Françoise Faës porte à 12 le nombre de présents.

8 – Subventions 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions. Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal attribue les subventions portées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2020 :

Association	Montant subvention
St Sorlin en fête	420.00€
Club Diamant	600.00 €
CCAS	2 000.00 €

➤ Questions diverses

■. Tribunal Administratif et Linky

Une audience a eu lieu le mardi 03 mars au Tribunal Administratif, référé demandé par Enedis pour suspendre l'arrêté du maire (mais pas son annulation).

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est proposé

- Jacques Cuisnier

Remercie le Maire pour ces 6 années de mandat.

- M-A. Massot-Pellet

Proposition par le SICTOM d'une formation dans la cantine pour le traitement par compostage des déchets. Une rencontre est à prévoir entre le personnel, les enseignantes et le CM. Explication du fonctionnement des 3 composteurs. Une formation se tiendra aux Avenières le 25 mars.

- M. Cottaz

Plantation d'une vingtaine d'arbres aux Voûtes, près de l'école, du lavoir de l'Abreuvoir. Le marquage au sol d'une marelle à l'école a été fait, tout comme la clôture des jardins partagés, ainsi que celle du lavoir de La Combe sur la parcelle communale.

- M. Wolff

Signale que la montée de grand vent est impraticable tout en haut, il en est de même pour le Valencey.

L'ordre du jour étant traité, la séance est levée à 23h15